

Mairie de PROPIAC LES BAINS
République Française

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 026-212602569-20240312-DELIB202408-DE

Date de Convocation : 05/03/2024	Membres : En Exercice : 10 Pour : 8 contre : 0	Présents : 7 abstention : 0	Votants : 8
-------------------------------------	--	--------------------------------	-------------

Le 12/03/2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Alan PUSTOCH, Maire.

Etaient présents : Thierry BRUSSET, Élie GIRARD, Éric CLOT, Sébastien GIRARD, Marie-José BRUSSET, Franck PEUVRIER,

Etaient excusés : Dorian DUBOUCHET donne pouvoir à Thierry BRUSSET

Etaient absents Driss EL JABBAHI, , Monique ZIMMERMANN

Délibération n°2024-08 du 12 Mars 2024
AFFECTATION DE RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 447 541.67 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 157 006.51 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : - 323 378.75 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 10 454.69 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 260 000.00 €

En recettes pour un montant de : 93 000.00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 42 837.08 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 42 837.08 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 124 624.12 €

Extrait certifié conforme,
Fait à PROPIAC, le 12 Mars 2024

Le Maire, Alan PUSTOH